

**DÉFENDRE MES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL
LÀ OÙ JE TRAVAILLE !**

CERTIFIÉ CONFORME

N.S.T.C.®

Nouveau Statut du Travail Cheminot



**GAGNONS UNE GRILLE UNIQUE DES SALAIRES
POUR TOUS LES CHEMINOTS !**

À LA SNCF, DANS SES FILIALES ET DANS LES ENTREPRISES DE LA BRANCHE !



POURQUOI UNE GRILLE UNIQUE DES SALAIRES ?

La fin du recrutement au Statut, la transposition dans l'entreprise de l'accord **classifications et rémunérations** de la branche ferroviaire ainsi que la politique d'**individualisation de la rémunération** conduisent à creuser des **inégalités salariales** entre cheminots et à dégrader les conditions salariales de l'ensemble des **cheminots statutaires et contractuels**.



L'absence de grille salariale pour les cheminots contractuels

entraîne des écarts salariaux injustes et injustifiables lors du recrutement mais aussi en cours de carrière.



Les mesures annuelles d'**augmentation individuelle des cheminots contractuels** sont réalisées dans la plus grande **opacité**, sans mécanisme garantissant une progression salariale automatique et **sans aucun contrôle**.

La CGT exige la mise en place d'UNE GRILLE UNIQUE DES SALAIRES au sein de la SNCF, de ses filiales et dans les entreprises de la branche.

- Sur un même chantier, pour un même poste, pour une même expérience et une même formation, **les salaires entre cheminots contractuels sont différents**.
- Les diplômes et l'expérience ne sont **pas automatiquement reconnus**.
- **La progression salariale des cheminots contractuels** est hasardeuse puisqu'elle n'est pas garantie et dépend d'une enveloppe budgétaire de plus en plus restreinte.
- **Les cheminots au statut** voient également leur progression salariale ralentir. La fin du recrutement au statut a brisé les mécanismes d'une grille qui restait à parfaire mais garantissait une progression salariale.



Les écarts salariaux entre cheminots contractuels et cheminots statutaires en début et en cours de carrière sont symptomatiques de l'absence de grille pour les uns et d'une grille devenue inopérante pour les autres.



NOUS REVENDIQUONS :

La mise en place de la grille salariale unique ainsi que de l'échelle mobile des salaires pour tous les cheminots, avec des garanties sur le déroulement de carrière, un avancement automatique, la reconnaissance des diplômes et **un salaire mensuel de début de grille, sans diplôme et sans expérience, de 2000 euros brut**.

Une réelle augmentation générale des salaires qui intègre le rattrapage du contentieux salarial et la reconnaissance des qualifications des cheminots.

Un véritable 13e mois pour tous les cheminots.

